



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

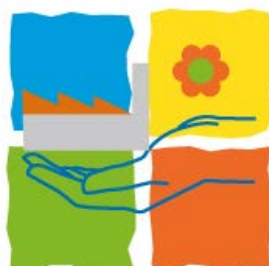
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE



CONTRAT DE FILIÈRE ÉCO-INDUSTRIE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RÉSEAUX - INDUSTRIE - BÂTIMENT - INNOVATION



LES SIGNATAIRES

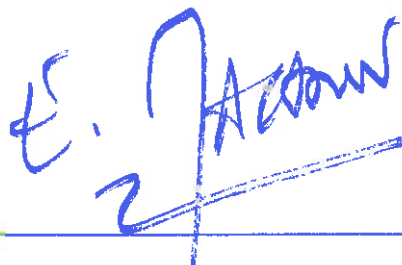
Ségolène ROYAL. Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 2 avril 2015



Emmanuel MACRON. Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Paris, le 2 avril 2015



Antoine DE FLEURIEU. Président du groupe de travail Efficacité énergétique du CSF Éco-Industrie, au nom des membres du groupe de travail

Paris, le 2 avril 2015



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au cœur des objectifs fixés dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte portée par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et des objectifs liés à l'amélioration de la compétitivité de notre économie, se trouve l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les usages de l'énergie dans l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et les services. L'atteinte de ces objectifs passera par une mobilisation conjointe des secteurs des réseaux énergétiques, de l'industrie et du bâtiment, au service de la transition énergétique pour une croissance verte. Cet élément majeur de la croissance verte passe aussi par la mobilisation et le développement des technologies du numérique.

La priorité de ce contrat de filière est de faire reconnaître l'efficacité énergétique comme enjeu transversal et de réussir le défi de la mise en synergie des acteurs de la filière (industries matures et émergentes, services, laboratoires, administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, ...) pour accélérer l'amélioration de l'efficacité énergétique en France et dégager des opportunités de croissance et d'innovation pour les acteurs français de l'efficacité énergétique.

Les réflexions du Groupe de travail « Efficacité énergétique » du Comité Stratégique de Filière Eco-Industries ont mis en évidence quatre axes structurant le présent contrat de filière et liant les parties prenantes :

- **Le fonctionnement de la filière efficacité énergétique** : engager les têtes de filière dans une démarche de responsabilité vis-à-vis de leurs fournisseurs ; cartographier la filière et son marché ; renforcer l'efficacité du soutien public à l'efficacité énergétique ;
- **L'innovation et sa diffusion** : améliorer l'accès des PME et ETI à l'innovation ; créer un cadre favorable à l'innovation notamment par la valorisation des données énergétiques ; diffuser l'innovation au sein des collectivités territoriales ; participer au développement de la construction et de la rénovation de bâtiments intelligents à énergie positive par le développement d'innovations ;
- **La compétitivité de la filière efficacité énergétique** : mobiliser la surveillance de marché, la normalisation et l'appui public à l'export ; renforcer le soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie ;
- **Le développement des compétences** : généraliser les démarches d'audits tout en développant une filière d'auditeurs énergétiques dans l'industrie ; diffuser les bonnes pratiques au sein des entreprises comme au sein des territoires.

L'exécution du contrat de filière « Efficacité Energétique » sera examinée par un Comité de pilotage qui se réunira une fois par an pour vérifier sa bonne application et s'appuiera sur plusieurs systèmes de mesure :

- **Suivi des gains d'efficacité énergétique par secteur**
- **Mise en regard des investissements en efficacité énergétique avec les emplois créés.**



SOMMAIRE

Les signataires.....	2
Résumé exécutif.....	3
Sommaire	4
Éditorial du Président du Groupe de travail Efficacité énergétique.....	5
1. Une filière en forte interaction sur ses différents marchés d'application.....	6
2. Les enjeux partagés de la filière.....	7
3. Un contrat pour le développement de la filière.....	8
• 3.1. Sa genèse.....	8
• 3.2. Ses axes prioritaires.....	8
• 3.3. Son suivi et son évaluation.....	8
4. Les axes et les actions du contrat de filière.....	10
• Axe 1 : Le fonctionnement de la filière Efficacité énergétique.....	11
• Axe 2 : L'innovation et sa diffusion.....	13
• Axe 3 : La compétitivité de la filière Efficacité énergétique.....	17
• Axe 4 : Le développement des compétences.....	22
Annexe – Liste des membres du groupe de travail Efficacité énergétique du CSF éco-industrie.....	24

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Le présent contrat témoigne de la volonté des acteurs de l'efficacité énergétique de constituer une filière d'excellence créatrice de valeur, formatrice de nouvelles compétences, promotrice d'innovations partagées et initiatrice de comportements vertueux. Déjà constituée d'entreprises dynamiques, innovantes et internationalement reconnues pour certaines d'entre elles, la filière française de l'efficacité énergétique souhaite se développer, se fédérer et créer de nouvelles pépites dans les technologies et services de l'efficacité énergétique afin de réussir la transition énergétique et d'en faire un facteur de compétitivité.

Ce contrat correspond de fait à une nouvelle étape dans la reconnaissance institutionnelle de l'efficacité énergétique et des enjeux écologique et économique auxquels répond la filière. Il constitue un outil essentiel au service de la mise en œuvre de la future loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le contrat de filière annonce une ambition et un ancrage de l'efficacité énergétique dans l'élaboration des politiques publiques qui permettront à la France de jouer un rôle majeur dans la nouvelle économie de l'énergie qui se dessine comme l'une des transformations les plus structurantes du XXIème siècle. Il illustre par ses actions que le succès collectif de la filière, et sa traduction en emplois et en investissement productif, nécessiteront l'implication de tous les acteurs : les laboratoires et les entreprises bien sûr, dont les PME, mais également l'Etat, ses services déconcentrés et ses opérateurs ainsi que les collectivités territoriales. La question de la territorialisation des politiques d'efficacité énergétique sera déterminante, y compris pour ce qui est de la gestion des données numériques de l'énergie pour une utilisation de ces dernières au plus près des réalités locales.

Antoine de Fleurieu

Président du Groupe de Travail Efficacité énergétique
du Comité Stratégique de Filière Eco-Industries



1. UNE FILIÈRE EN FORTE INTERACTION SUR SES DIFFÉRENTS MARCHÉS D'APPLICATION

Dans la segmentation en filières du Conseil National de l'Industrie, le périmètre de la filière efficacité énergétique comprend l'efficacité énergétique des procédés industriels et des bâtiments ainsi que les réseaux, leviers d'optimisation de l'efficacité du système énergétique global¹.

La filière de l'efficacité énergétique² regroupe l'ensemble des acteurs qui développent et produisent des matériaux, matériels, logiciels, procédés et services permettant de réduire la consommation d'énergie à service rendu égal ou amélioré. Ces solutions peuvent être spécifiquement dédiées à l'amélioration de l'efficacité énergétique (système de gestion intelligent de l'énergie, matériaux isolants, etc.) ou embarquer l'efficacité énergétique dans leur conception (luminaires, moteurs, etc.). Une délimitation de la filière ne saurait être établie avec précision : en effet, de plus en plus de concepteurs de services ou de matériels, dans des secteurs d'activités très divers, intègrent désormais l'efficacité énergétique dans leurs offres.

Les trois segments de la filière efficacité énergétique s'adressent *a priori* à des acteurs et clients distincts :

- Opérateurs parfois régulés pour le segment réseaux d'énergie ;
- Industriels pour le segment industrie ;
- Clients particuliers, secteur tertiaire et administrations pour le segment bâtiment.

Cependant, le potentiel d'interaction entre ces trois segments est fort grâce aux technologies qui constituent leurs offres. Ensemble, ils permettent d'aborder le système énergétique dans sa globalité en intégrant l'efficacité énergétique dans chaque usage. Cette transversalité est renforcée par la convergence des technologies du numérique et de l'énergie, qui ouvre de nouvelles perspectives à chaque segment. La filière partage également, dans ses démarches d'accès au marché, d'amélioration de sa compétitivité, d'innovation et de formation des enjeux similaires qui justifient d'engager des actions communes.

Pour couvrir le caractère systémique de l'efficacité énergétique, le Groupe de Travail Efficacité Énergétique a élaboré le présent contrat dans le cadre de 4 sous-groupes animés chacun par un ou des copilotes :

1. **Le sous-groupe Innovation** piloté par l'ANCRE en la personne de Nicole Mermilliod, Directeur du Programme Nouvelles Technologies de l'Énergie au CEA, assistée de Laurent Forti (IFPEN) ;
2. **Le sous-groupe Bâtiment** piloté jusqu'ici par Yann Dervyn, Directeur de l'association Effinergie ;
3. **Le sous-groupe Industrie** copiloté par Pierre Antoine Grislain, Président de l'ITE Paris Saclay Efficacité Énergétique et Thierry Copie, Directeur Stratégie et Partenariats de Socomec ;
4. **Le sous-groupe Réseaux** copiloté par Rodolphe de Beaufort, *Smart Grid* Marketing Director d'Alstom Grid et Fabrice Alves, Segment Manager Distribution Publique de Schneider Electric France.

¹L'efficacité énergétique est par ailleurs identifiée comme une priorité par une majorité des Comités Stratégiques de Filières du Conseil National de l'Industrie, et traitée directement dans ces CSF pour les volets relatifs aux transports et dans le Plan de performance énergétique des exploitations agricoles pour l'agriculture.

²En annexe : liste des contributeurs aux différents sous-groupes du GT EE du CSF Eco-Industries.

2. LES ENJEUX PARTAGÉS DE LA FILIÈRE

L'efficacité énergétique a un rôle essentiel à jouer dans le processus de transition vers un système énergétique plus compétitif, sûr et durable. C'est un objectif majeur de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'un des objectifs essentiels de la politique en matière de climat et d'énergie aux niveaux européen et français consiste à maintenir les prix de l'énergie à un niveau abordable pour les entreprises, l'industrie et les consommateurs. Dans l'industrie, l'efficacité énergétique vise à réduire la quantité d'énergie requise pour un même procédé sans nuire aux perspectives de croissance. Dans le bâtiment, elle vise à diminuer la consommation d'énergie à niveau de confort égal et à coût de construction et d'exploitation maîtrisé. Les infrastructures de réseau, qui connectent l'ensemble des composants du système énergétique permettent de garantir la sécurité et la qualité des approvisionnements, en évitant les redondances d'investissement.

L'efficacité énergétique contribuera de manière substantielle à la transition énergétique : des gains d'efficacité énergétique de 25% seront nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques fixés par le Conseil Européen. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une baisse de la consommation de 20% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050.

Le développement de la filière Efficacité Energétique répond aussi à un double enjeu : accroître la compétitivité de l'économie en réduisant son intensité énergétique et développer l'emploi dans une filière industrielle qui possède des atouts pour se positionner durablement sur le marché français et à l'export. A terme, la filière améliorera la productivité de l'« amont compteur » (production, transport et distribution de l'énergie) et rendra plus efficaces et communicants, en « aval compteur », les différents équipements consommateurs d'énergie dans les bâtiments et l'industrie.

D'un point de vue opérationnel, la filière Efficacité Energétique doit réussir le défi de la mise en synergie d'industries matures et émergentes et ainsi dégager des opportunités de croissance, d'innovation et d'exportation. Elle doit par ailleurs contribuer, avec l'administration, à développer sa compétitivité et à accompagner le développement et le déploiement du savoir-faire des industriels, des sociétés de services et opérateurs publics ou privés qui ont investi dans les nouvelles technologies, les nouveaux composants et les services innovants. Au-delà de la valeur d'exemplarité de la France et de l'atteinte des objectifs climatiques sur le territoire français, cet enjeu constitue la vitrine « France » nécessaire à la filière Efficacité Energétique pour se renforcer et développer des premières références significatives sur ses biens manufacturiers et ses services.

Un défi général à la filière réside également dans la diffusion des technologies et des innovations de l'efficacité énergétique, notamment du numérique, au sein des territoires et de l'industrie diffuse (PME-PMI-ETI). Les travaux doivent également porter sur l'intégration de la thématique énergie dans les travaux plus larges de relance de la dynamique d'investissement comme le plan de la Nouvelle France Industrielle « Usine du Futur ».



3. UN CONTRAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

3.1. Sa genèse

Le présent contrat de filière vise à capitaliser sur la transversalité des enjeux de la filière Efficacité Energétique pour accélérer et formaliser un ensemble d'actions visant à user de leviers partagés ou à diffuser des actions et des bonnes pratiques éprouvées sur d'autres terrains. La filière Efficacité Energétique amplifie et fédère les conclusions des deux groupes de travail antérieurs du CSF Eco-Industries « Bâtiment à faible impact environnemental » et « Systèmes électriques intelligents et stockage de l'énergie » afin de répondre aux objectifs fixés par le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et le Ministre du Redressement Productif lors du CSF Eco-Industries plénier du 27 novembre 2012.

Il est le résultat du travail mené par chacun des 4 sous-groupes, Bâtiment, Réseaux, Industrie et Innovation. Ces travaux ont été complétés des auditions de chefs d'entreprises, d'élus et de personnels de services techniques de collectivités couvrant les services à l'énergie dans le bâtiment, dans les réseaux et l'éclairage. Ces travaux se sont inscrits en complémentarité des travaux opérationnels des plans de la Nouvelle France Industrielle « Réseaux électriques intelligents », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Autonomie et puissance des batteries » et « Usine du Futur ».

L'actualité législative a également permis à la filière Efficacité Energétique de formuler deux avis sur l'avant-projet et le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle poursuivra son travail d'accompagnement des débats au Parlement et participera aux consultations réalisées dans le cadre de son application.

3.2. Ses axes prioritaires

Le présent contrat de la filière Efficacité énergétique est organisé autour de quatre axes principaux qui répondent au double enjeu de la filière de développer les actifs et les emplois en vue de dynamiser des investissements dans des nouveaux métiers et services et de réussir la transition énergétique pour une croissance verte en France :

- Axe 1 : le fonctionnement de la filière efficacité énergétique
- Axe 2 : l'innovation et sa diffusion
- Axe 3 : la compétitivité de la filière efficacité énergétique
- Axe 4 : le développement des compétences

3.3. Son suivi et son évaluation

L'exécution du contrat de filière sera suivie par son comité de pilotage composé notamment :

- Du Président du Groupe de Travail Efficacité énergétique,
- Des représentants des ministères concernés (MEIN, MEDDE et MLETR),
- Des animateurs des sous-groupes.

Le Comité de Pilotage se réunit au moins une fois par an afin de vérifier la mise en œuvre opérationnelle de chacune des actions du contrat.

Inscrit dans un double objectif d'amélioration de la compétitivité du système énergétique français et de compétitivité de la filière de l'efficacité énergétique, le présent contrat doit être évalué sur la base de critères objectifs de performance qui sont associés à deux systèmes de mesure.

Le premier système de mesure s'appuiera sur le suivi des gains d'efficacité énergétique dans les différents secteurs du groupe de travail, en lien avec les objectifs d'efficacité énergétique fixés par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte :

- La réduction de la consommation d'énergie finale pour chaque secteur du groupe de travail ;
- La réduction de l'intensité énergétique pour chaque secteur productif du groupe de travail.

Le second système de mesure visera à mettre cette progression dans l'atteinte des objectifs macroéconomiques définis dans la loi dans sa version définitive en regard des niveaux d'investissements et d'emplois créés dans les secteurs couverts par la filière :

- Les investissements en efficacité énergétique déclinés notamment selon les secteurs couverts par la filière ;

- Les emplois créés en efficacité énergétique dans les secteurs couverts par la filière.

L'action « zéro » du contrat de filière consistera à définir plus précisément la nature et le contenu de ces indicateurs ainsi que leurs modalités de calculs. Cette action sera pilotée par le CGDD et mettra à contribution la DGE, la DGEC, la DHUP et les membres de la filière.

Proposition de bilan annuel des actions réalisées

Un état d'avancement quantitatif et qualitatif sera réalisé annuellement et les parties pourront décider collectivement de modifier le présent contrat par voie d'avenant.



4. LES AXES ET LES ACTIONS DU CONTRAT DE FILIÈRE

AXE 1 : LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Action 1.1 Engager les têtes de filière dans la démarche « Relations fournisseur responsables »
- Action 1.2 Cartographier la filière de l'efficacité énergétique dans l'industrie et son marché
- Action 1.3 Renforcer l'efficacité du soutien public à l'efficacité énergétique

AXE 2 : L'INNOVATION ET SA DIFFUSION

- Action 2.1 Créer les conditions favorables à l'innovation par la valorisation des données numériques de l'énergie
- Action 2.2 Diffuser l'innovation au sein des collectivités et promouvoir une commande publique exemplaire
- Action 2.3 Améliorer l'accès des PME et ETI à l'innovation
- Action 2.4 Participer au développement de la construction et la rénovation de bâtiments intelligents à énergie positive par le développement d'innovations

AXE 3 : LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Action 3.1 Renforcer le soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie
- Action 3.2 Assurer une concurrence loyale en perfectionnant les dispositifs de surveillance du marché
- Action 3.3 Promouvoir la normalisation des thématiques relatives à l'efficacité énergétique dans le cadre du système français de normalisation
- Action 3.4 Accompagner les industriels français de l'efficacité énergétique à l'international

AXE 4 : LE DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Action 4.1 Développer une filière de l'audit énergétique dans l'industrie
- Action 4.2 Diffuser les bonnes pratiques et compétences liées à la gestion de l'énergie au sein des entreprises

AXE 1 :

LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 1.1	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Engager les têtes de filière dans la démarche « Relations fournisseurs responsables »	MEIN / Médiation Inter-entreprises	MEIN/DGE, MEDDE/CGDD, Industriels de rang 1 : Gimelec, PROFLUID, Syntec Numérique, et Syntec Ingénierie, opérateurs de réseaux de gaz et d'électricité, FEDENE	Mise en place du groupe de travail en 2015 Premières signatures de la charte en 2016

Les réseaux énergétiques sont pour la plupart financés par un tarif régulé ou une redevance qui doivent permettre de couvrir les investissements de leurs gestionnaires dans un cadre respectueux des fournisseurs pour qui les commandes issues des entités adjudicatrices constituent un gage de maintien de leur activité sur le sol français. Pour cela, dans le respect des textes applicables aux achats de ces entités adjudicatrices, cette action consiste à établir des relations interprofessionnelles équilibrées sur toute la chaîne de valeur par l'engagement des principaux donneurs d'ordre publics et privés dans la démarche « Relations fournisseur responsables » promue par la Médiation Inter-entreprises.

Il est donc proposé d'engager une démarche de sensibilisation puis de signature de la charte « Relations Fournisseur Responsables », promue par la MIE, par les grands équipementiers de rang 1, les opérateurs de réseaux et les entreprises de services à l'énergie. A cette fin, un groupe de travail sera mis en place, piloté par la Médiation Inter-Entreprise et regroupant les entités adjudicatrices et les industriels de rang 1. Une personnalité qualifiée sera désignée par la filière comme correspondant de la médiation inter-entreprises qui, de son côté, désignera un médiateur national délégué.

Les entreprises volontaires pourront ensuite évoluer vers le label « Relations fournisseur responsables », évaluation par une tierce partie de la bonne prise en compte et/ou exécution de critères repris, et parfois renforcés, de la Charte.

Cette démarche pourrait être généralisée plus largement, notamment auprès des entreprises de services à l'énergie dans le secteur du bâtiment et de l'industrie. Afin d'atteindre les PME, cette dynamique pourra également être focalisée sur les actions relatives aux PME, en lien notamment avec la dynamique de l'association pacte PME.

Les indicateurs de suivi seront :

- Nombre de donneurs d'ordre ayant signé la charte. Objectif 2016 : 4
- Nombre d'entités ayant été labellisées.

Action 1.2**Pilotes**

Cartographier la filière de l'efficacité énergétique dans l'industrie et son marché

MEIN/DGE, ADEME

Autres entités concernées

Pôles de compétitivité, réseau « bâtiment durable », Smartgrid France, organisations professionnelles

Calendrier

Lancement d'une étude en 2015 et d'une étude en 2016

La filière de l'efficacité énergétique dans l'industrie regroupe des entreprises positionnées sur des technologies et procédés très différents. Elles sont ainsi dispersées au sein de multiples organisations professionnelles. Les gisements d'efficacité énergétique industrielle étant diffus, les entreprises sont disséminées sur l'ensemble du territoire.

Afin d'améliorer la lisibilité de cette filière décisive et de mieux connaître ses marchés, il est proposé de lancer deux études :

- une cartographie de la filière de l'efficacité énergétique dans l'industrie, en s'appuyant sur les études déjà réalisées sur le sujet, notamment territoriales ;
- une étude visant à mieux connaître les gisements d'économie d'énergie dans l'industrie³.

Les indicateurs de suivi seront :

- Lancement de la cartographie en 2016.

Action 1.3**Pilotes**

Renforcer l'efficacité du soutien public à l'efficacité énergétique

MEDDE-METLR/DHUP, MEDDE/DGEC

Autres entités concernées

MEIN/DGE, MEDDE/CGDD

Calendrier

Bilan en 2016

De nombreux dispositifs d'aide à l'efficacité énergétique existent. Cette action propose de renforcer leur efficacité en favorisant la complémentarité des dispositifs existants, pour développer à la fois l'efficacité active et l'efficacité passive dans les bâtiments et les réseaux.

Les indicateurs de suivi seront :

- Bilan des économies d'énergies réalisées grâce à l'amélioration des dispositifs de soutien en 2016.

³ Une étude sur la valorisation des eaux chaudes du sous-sol a ainsi été engagée par le pôle de compétitivité AVENIA en partenariat avec TOTAL, ESG, GEOPETROL, VERMILION et le pôle de compétitivité ALSACE ENERGIVIE.

De même, une étude sur la récupération de la chaleur fatale a été lancée par l'ADEME.

AXE 2 : L'INNOVATION ET SA DIFFUSION

Action 2.1	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Créer les conditions favorables à l'innovation par la valorisation des données numériques de l'énergie	ALSTOM, SCHNEIDER ELECTRIC	SGT Réseaux, SGT Innovation, MEIN/DGE, MEIN/DGC-CRF, MEDDE/DGEC, MEDDE/CGDD	Travaux en 2015

L'action a pour objectif de faire émerger des propositions relatives à une ouverture plus large des données énergétiques aux acteurs économiques tout en garantissant la sûreté, la fiabilité et la confidentialité de ces données. L'ouverture de ces données est susceptible de générer de nombreux bénéfices sur les plans environnemental, économique et social. Des entreprises pourraient développer et proposer, grâce à ces données, des services et produits innovants, et ce à toutes les échelles utiles : particuliers, entreprises, quartiers, villes, ... Des champs nouveaux seraient également ouverts à la recherche afin de permettre le développement de nouvelles solutions d'efficacité énergétique mieux adaptées aux besoins du marché français.

Cette action s'inscrit ainsi dans la dynamique initiée par les travaux sur le projet de loi Numérique qui introduit la notion de données d'intérêt général. L'action vise ainsi à contribuer à la réflexion autour du projet de loi Numérique, en apportant une vision spécifique aux données énergétiques. L'action vise à émettre des recommandations relatives à l'ouverture des données énergétiques prenant en compte les apports des industriels de l'efficacité énergétique et portant notamment sur les thèmes suivants :

- modalités d'accès pour les entreprises aux données énergétiques individuelles, sur l'initiative des consommateurs (Green Button à la française), dans l'objectif de proposer des solutions adaptées à leurs besoins ;
- modalités d'accès pour les entreprises et le monde de la recherche aux données énergétiques à des fins de recherche et développement, en étudiant par exemple la pertinence de mettre en place un tiers de confiance chargé de collecter, stocker et transmettre les données ;
- réflexions techniques relatives à la collecte, au stockage et à la transmission de données (périmètre, format, standards, confidentialité, sécurité et cybersécurité, plateforme...).

Le Groupe de Travail associera à ces travaux les instances publiques et privées nécessaires à la construction de sa réflexion (CNIL, ANSSI, CRE, administrateur général des données, association de défense des consommateurs...).

Les indicateurs de suivi seront :

- Rapport précisant les propositions issues de ce groupe de travail.



Action 2.2

Diffuser l'innovation au sein des collectivités et promouvoir une commande publique exemplaire

Pilotes

MEDDE/CGDD, soutien au pilotage par la MEIN/DAJ

Autres entités concernées

ADEME, MI/DGCL, MEDDE-METL/DHUP, MFCP

Calendrier

Lancement des travaux en 2015

A l'exemple des marchés de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM), des dispositifs en faveur d'une meilleure prise en compte de la performance énergétique dans les marchés publics existent. Toutefois, peut être entreprise une action pour aider les collectivités à **orienter leurs achats selon une stratégie du mieux disant** pour que la performance énergétique soit plus systématiquement prise en considération dans les critères de choix.

En interaction avec le dispositif « Conseil en énergie partagé » de l'ADEME, il est proposé de mener les actions suivantes :

- Faire un inventaire de l'ensemble des guides à destination des acheteurs publics, et analyser les possibilités offertes par ces guides pour recourir à de l'achat de services innovants à l'énergie ;
- Le cas échéant, rédiger un guide à destination des acheteurs publics pour l'achat des services innovants à l'énergie en utilisant toutes les procédures existantes et issues des directives marchés publics, notamment afin de promouvoir la stratégie du mieux disant ; des guides visant à proposer des clauses dans les contrats de délégation de service public qui favorise la mise en œuvre d'innovation pourront également être rédigés ;
- Identifier les blocages supplémentaires à l'innovation dans l'efficacité énergétique dans les territoires en analysant les enjeux comportementaux dans l'achat public, identifier les opportunités offertes et à développer dans la loi MOP afin de soutenir les modes constructifs et organisationnels innovants ;
- Transposer les différentes directives marchés publics en associant la filière efficacité énergétique ;
- Promouvoir la mise en œuvre des nouvelles dispositions comme le partenariat d'innovation (décret n° 2014-1097 du 26/09/14 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics et transposant la directive 2014/24/UE) ;
- Contribuer à la mise en œuvre nationale de la transposition de l'article 6 de la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, relative à l'acquisition par l'État de produits, bâtiments et services à haute performance énergétique.

L'action recherchera également à favoriser les partages d'expérience entre collectivités, notamment les Territoires à énergie positive pour la croissance verte, et à rapprocher le monde de l'innovation et celui des acteurs territoriaux.

Les indicateurs de suivi seront :

- Réalisation de l'inventaire des guides et lancement des travaux de rédaction d'un nouveau guide le cas échéant ;
- Participation de la filière aux travaux de transposition et de suivi des directives relatives aux marchés publics et à l'efficacité énergétique.

Action 2.3

Améliorer l'accès des PME et ETI à l'innovation

Pilotes

Ancre, MEIN/DGE, MEDDE/CGDD

Autres entités concernées

MEDDE/CGDD, Gimelec, Syntec Ingénierie, Profluid, laboratoires académiques et industriels, réseau « bâtiment durable », Smartgrid France

Calendrier

Lancement des travaux en 2015

L'action a pour objectif de mettre en place un processus continu de concertation entre laboratoires, organismes de recherches, grandes entreprises volontaires, agences de financements autour des PME et ETI de la filière afin de leur présenter les tendances de l'innovation en matière d'efficacité énergétique, de les familiariser aux processus de l'innovation et d'explicitier les opportunités de partenariats. Cette concertation doit viser à identifier les verrous qui freinent l'innovation de ces entreprises, en tirer des axes de recherche et d'innovation prioritaires ou d'évolutions réglementaires et les faire connaître des agences de financements, des acteurs institutionnels de la R&D et des pouvoirs publics. Elle doit également permettre d'embarquer davantage les PME dans les grands projets d'innovation français ou européens.

Pour ce faire il est proposé :

- **D'organiser une semaine de Rencontres de l'innovation en efficacité énergétique** lors desquelles plusieurs laboratoires académiques et industriels accueilleront les PME dans leurs laboratoires. Il pourra également être fait état des valeurs portées par la charte en faveur des PME innovantes ;
- D'identifier les instances de concertation existantes entre petites entreprises et recherche, leurs modes d'action et moyens, et les manques éventuels par rapport à l'objectif visé pour cette concertation et dans un second temps émettre des recommandations et propositions d'actions pour une seconde phase : amélioration des structures existantes, identification de nouvelles pistes de structuration, ...
- De promouvoir l'exemplarité des grands groupes publics et privés dans le cadre de la constitution des consortiums de réponse, par l'adhésion à la Charte « en faveur des PME innovantes », portée par la médiation interentreprises ;
- D'inciter la participation des PME dans les guichets nationaux de soutien au financement de l'innovation (taux de soutien plus élevés et prime aux projets collaboratifs) et promouvoir les démarches valorisant les idées issues des petites structures, comme par la mise en place de concours à idées soutenues par les grandes entreprises françaises qui peuvent ensuite assurer la démonstration à grande échelle du savoir-faire développé ;
- Faire le lien avec les Points de Contacts Nationaux du programme Horizon 2020 dans l'objectif d'organiser des réunions spécifiques entre grands organismes de recherche public et privés et PME afin d'identifier les projets européens sur lesquels collaborer.

Cette action sera menée au sein du sous-groupe de travail innovation auquel la personnalité qualifiée médiation et le médiateur national seront associés.



Les indicateurs de suivi seront :

- Nombre de visites organisées
- Nombre de PME-ETI inscrites
- Envoi d'un questionnaire de satisfaction aux PME participantes
- Rédaction d'un rapport relatif aux instances de concertation existantes et examen des recommandations et actions à mener par les ministères et opérateurs concernés
- Nombre de signataires de la charte « en faveur des PME Innovantes »
- Nombre de PME impliquées dans des projets de R&D collaboratifs
- Nombre de PME impliquées dans des projets de R&D européens

Action 2.4

Participer au développement de la construction et la rénovation de bâtiments intelligents à énergie positive par le développement d'innovations

Pilotes

Pilote du SGT Bâtiment

Autres entités concernées

SGT Bâtiment, MEDDE-METLR/DHUP, MEIN/DGE, MEDDE/DGEC, ADEME, FNCCR

Calendrier

Lancement des travaux en 2015

Cette action est portée notamment par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui crée le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique.

La filière participera au développement des bâtiments à énergie positive (bâtiments neufs ou rénovations) et développera une vision de la filière sur le rôle du bâtiment dans les réseaux. Dans ce cadre, les industriels proposeront des solutions innovantes permettant de favoriser l'émergence de systèmes actifs permettant d'économiser l'énergie dans les bâtiments neufs et de faciliter les économies d'énergie dans les bâtiments existants, à travers de nouvelles offres, à des coûts compétitifs.

L'indicateur de suivi sera :

- Nombres de solutions innovantes proposées.

AXE 3 :

LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 3.1

Renforcer le soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie

Pilotes

MEDDE/DGEC, CGI, CDC Climat, Bpifrance, ADEME

Autres entités concernées

MEIN/DGE, MEDDE/CGDD, industriels

Calendrier

Mise en place de premiers dispositifs en 2015

L'industrie manufacturière représente environ un cinquième de la consommation totale d'énergie en France. L'énergie représente souvent un poste de dépense important pour l'industrie. Le coût total de l'approvisionnement énergétique de l'industrie, produit du volume d'énergie consommé et de son prix unitaire, représente donc un enjeu de compétitivité majeur pour l'industrie.

Entre 1990 et 2012, l'industrie a fait des efforts considérables pour réduire son intensité énergétique d'environ 17%, principalement grâce à l'amélioration de ses procédés. Le gisement d'efficacité énergétique demeure substantiel et pourra être atteint par des efforts complémentaires :

- le déploiement de technologies éprouvées,
- l'innovation pour développer des technologies plus efficaces,
- l'optimisation de l'organisation des entreprises.

Au-delà de leur impact sur la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la compétitivité des industries concernées, ces mesures contribuent au développement de la filière française de l'efficacité énergétique en lui permettant de commercialiser ses produits et services et d'innover.

Afin de compléter et renforcer les dispositifs existants de soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie, les mesures suivantes sont proposées :

- **Pour le déploiement de technologies éprouvées :**
 - Renforcement du dispositif de soutien à la valorisation de la récupération de chaleur sur procédés industriels, notamment lorsque la valorisation par réseaux de chaleur n'est pas possible ;
 - Relance du dispositif des « Prêts verts » à destination des PME et des ETI avec une enveloppe 340 M€ de prêts verts bonifiés distribués par Bpifrance financement et 340 M€ de prêts verts accordés en co-financements privés pour un financement total de 680 M€ d'investissements permettant d'accroître la compétitivité et la performance énergétique et environnementale de leur procédé ou de leurs produits ;
 - Déploiement du programme «5 E» de la CDC Climat pour financer les projets d'efficacité énergétique des entreprises fortement consommatrices d'énergie. La filière apportera son soutien à ce déploiement afin d'agrèger différents projets standards de petites tailles pour optimiser l'utilisation de cet outil de financement au sein des PME/ETI ;
 - Lancement d'une réflexion visant à mettre en place un fonds de garantie en soutien aux projets d'efficacité énergétique dans l'industrie ;
 - Enrichissement par la filière du corpus de fiches CEE dans l'industrie ;

- **Pour l'innovation et le développement des technologies plus efficaces :**
 - Soutien à des projets d'innovation, notamment dans le cadre du programme d'action de l'Agence Nationale de la Recherche, du Programme des Investissements d'Avenir (AMI « Industrie et Agriculture éco-efficaces » opéré par l'ADEME) et du programme européen Horizon 2020, en assurant au mieux la continuité entre la phase de développement et la phase commerciale ;
- **Pour l'optimisation de l'organisation des entreprises :**
 - Valorisation des démarches organisationnelles au sein des entreprises, en favorisant notamment le développement d'une filière d'auditeurs de l'efficacité énergétique dans l'industrie (action 4.1) en rendant les démarches d'audits éligibles à ces dispositifs de soutien (prêts verts) ;
 - Soutien au développement de formations « Référent énergie » pour les sites industriels.

Les indicateurs de suivi seront :

- Renforcement du dispositif de soutien à la valorisation de chaleur de récupération industrielle
- Création d'un fonds de garantie en soutien aux projets d'efficacité énergétique dans l'industrie
- Volume des CEE alloués pour des actions relatives à l'industrie, concernant aussi bien des opérations standardisées que des opérations spécifiques.

Action 3.2	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Assurer une concurrence loyale en perfectionnant les dispositifs de surveillance du marché	MEDDE MEIN-MFCP/DGCCRF	Acteurs industriels, MEIN/DGE (SQUALPI), MEIN-MFCP/DGDDI, ADEME	Lancement du groupe de travail en 2015 et conférence en 2015

La surveillance de marché des produits et équipements liés à l'énergie (champs d'application des directives 2009/125/CE et 2010/30/UE) est un élément crucial de protection de la base industrielle nationale qui a fait l'effort de se mettre au niveau exigé par les réglementations européennes pour approvisionner le marché intérieur et d'utiliser l'écoconception et l'étiquetage énergétique comme un avantage compétitif face à une concurrence mondialisée.

Sur l'écoconception :

L'action a pour objectif d'assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre les acteurs industriels de la filière, qui disposent de capacités de test, et les autorités de surveillance de marché, qui relèvent de la compétence des Etats membres en matière d'écoconception. Elle vise à renforcer l'autorité de surveillance « écoconception » pour défendre les intérêts de l'industrie française.

Pour cela, il est proposé de mettre en place un groupe d'échange piloté par le MEDDE et associant les administrations concernées et les acteurs industriels, visant notamment à :

- Faire bénéficier les autorités de surveillance des capacités de détection et de test des industriels,
- Assurer une cohérence avec les autorités de surveillance européennes et américaines pour lutter contre les importations illégales.

Sur l'étiquetage :

L'action a pour objectif de favoriser les échanges pédagogiques entre administrations et professionnels sur les obligations et contrôles en matière d'étiquetage, afin de partager largement :

- Les obligations en matière d'étiquetage ;
- La nature et les modalités des contrôles par l'autorité de surveillance de marché en matière d'étiquetage ;
- Les modalités selon lesquelles les industriels peuvent eux-mêmes s'assurer de la conformité de leurs produits ;
- Le résultat des contrôles et les points d'amélioration.

Pour cela, il est proposé d'organiser, avec l'autorité de surveillance de marché concernée (DGCCRF), une conférence ayant pour objet la diffusion des informations ci-dessus, à l'attention des industriels.

De plus, la filière souhaite s'engager dans la démarche du programme ETV (Environmental Technology Verification) pour les familles des « technologies de production de l'énergie » et des « Procédés industriels vertueux ». Ce programme doit permettre aux industriels développeurs d'écotechnologies innovantes de faire vérifier par un tiers indépendant les allégations de performance de leurs solutions, afin de rassurer les clients potentiels et faciliter ainsi l'accès au marché.

Les indicateurs de suivi seront :

- Lancement du groupe d'échange sur l'écoconception en 2015
- Conférence organisée en 2015 sur l'étiquetage
- Adhésion de la filière au programme ETV.

Action 3.3	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Promouvoir l'efficacité énergétique dans le cadre du système français de normalisation	AFNOR	Filière efficacité énergétique, MEIN/DIN, ADEME, MEDDE	Lancement en 2015

La norme est un outil essentiel à la compétitivité d'une industrie au niveau mondial. Compte tenu des enjeux de la filière Efficacité Energétique, il importe d'améliorer la coordination entre tous les acteurs impliqués, en France et à l'international, dans l'élaboration des normes qui la régissent.

La filière Efficacité énergétique est très impliquée au sein du système français de normalisation, au travers de sa participation active aux comités stratégiques « électrotechnologies », « information et communication numérique » et « utilisation rationnelle de l'énergie » d'AFNOR. Elle s'efforce par ailleurs d'assurer la bonne prise en compte de l'efficacité énergétique dans les travaux de normalisation ciblés.

Afin que la norme contribue au développement économique de la filière française de l'efficacité énergétique, il est proposé d'accroître la concertation du système français de normalisation avec l'European Telecommunications Standards Institute (ETSI) (travaux engagés en 2015 par l'AFNOR).



L'imbrication croissante des télécommunications et des électro-technologies dans les infrastructures, le bâtiment et l'industrie et la multiplication des mandats de normalisation impliquant conjointement le CEN, le CENELEC et ETSI imposent une meilleure coordination de la normalisation dans ces deux domaines.

Afin de porter des positions françaises cohérentes au CEN, au CENELEC et à l'ETSI, cette coordination doit s'exercer au sein des instances du Système Français de Normalisation (SFN). La participation d'AFNOR à l'ETSI et la création d'une commission spéciale miroir à l'ETSI contribueront à développer ces actions de coordination au sein des différents COS.

Les indicateurs de suivi seront :

- Nombre de réunions de concertation avec les représentants français à l'ETSI visant à élaborer des positions communes portées par AFNOR au CA d'ETSI,
- Participations effectives de la filière au sein des COS URE, ICN, Electrotechnologies et des groupes de coordination intéressant l'efficacité énergétique (Réseaux électriques intelligents, Smart cities).

Action 3.4	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Accompagner les industriels français de l'efficacité énergétique à l'international	Pilotes du SGT Industrie	Acteurs industriels, MEIN /DGT, MEIN/DGE, Business France, Club ADEME international, Bpifrance, CETIAT, MAE; Syntec-Ingénierie, réseau « bâtiment durable »	Lancement des travaux en 2015

L'appui conventionnel à l'export se fait par un ensemble d'outils financiers opérés par Bpifrance, la Coface et la Direction Générale du Trésor et via un accompagnement de Business France et des Agences Régionales de Développement qui disposent de bureaux dans les pays cibles. Ces entités permettent un accompagnement standardisé par secteur.

Parallèlement, des accompagnements spécifiques doivent être apportés. Il est essentiel pour la filière Efficacité Énergétique de pouvoir caractériser les marchés suivant le stade de développement des pays afin de constituer une offre française adéquate. Ainsi, le CETIAT a proposé, suite à la réalisation d'audits énergétiques commandités par le gouvernement turc dans l'industrie :

- aux industriels turcs, une offre française permettant de répondre aux préconisations de l'audit ;
- aux industriels français de l'efficacité énergétique un descriptif du marché turc afin qu'ils puissent développer une offre adaptée.

Ce type de démarche ciblée peut être reproduit dans les pays jugés prioritaires par la filière, afin de structurer une offre française adaptée aux caractéristiques économiques et énergétiques des pays cibles.

Pour ce faire il est proposé de mettre en place une structure de partage et d'échange au sein du sous-groupe industrie. Ses trois premières actions seront :

- **La détermination des marchés prioritaires :**
 - Rédiger une fiche de sondage détaillant les caractéristiques économiques et énergétiques clés permettant d'apprécier l'intérêt pour la filière française à se positionner sur les différents marchés ; Consulter les Services Economiques Régionaux afin d'obtenir ces caractéristiques ;
 - Sur cette base, prioriser les pays cibles et engager des modalités de soutien spécifique, au-delà des outils conventionnels de soutien à l'export. Cette priorisation pourra permettre le cas échéant de contribuer à l'élaboration de programme de promotion à l'international des acteurs français de l'efficacité énergétique par Business France.
- **L'échange de bonnes pratiques à l'international ;**
- **La réalisation d'outils de communication multilingues** permettant de valoriser l'offre française à l'international.

Les indicateurs de suivi seront :

- Rédaction de la fiche de sondage
- Nombre de fiches pays en retour
- Nombre de démarches spécifiques engagées.



AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Action 4.1	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Développer une filière de l'audit énergétique dans l'industrie	ADEME, MEDDE/ CGDD, MEDDE/DGEC	CINOV, Organismes de qualifications des bureaux d'études, Associations professionnelles de services et d'équipements d'efficacité énergétique, acteurs de la formation, Syntec ingénierie	Création d'un groupe de travail en 2015

Le dispositif établi par le décret n° 2013-1121 du 4 décembre 2013 et le décret n°2014-1393 et son arrêté d'application du 24 novembre 2014, rend obligatoire un audit énergétique périodique dans les entreprises de plus de 250 salariés (le premier audit devant être réalisé avant le 05 décembre 2015), et vient conforter le besoin d'auditeurs énergétiques spécialisés. Les travaux de l'ADEME d'analyse des besoins de formation des bureaux de conseils en économies d'énergie dans l'industrie ont plus particulièrement mis en avant la difficulté que représente, pour certains bureaux d'étude, le travail de transformation de l'audit énergétique en chiffrage économique (analyse financière) et en recommandations relatives aux actions d'efficacité énergétique à mener au sein des entreprises industrielles.

Il est ainsi proposé d'**engager avec les organismes de qualifications et les prestataires d'audits énergétiques un travail visant à décrire précisément le niveau d'exigence requis au titre de ces compétences** dans l'objectif de créer des niveaux de certification complémentaires à celui requis par les exigences réglementaires ou dans l'objectif de faire évoluer ce dernier.

Les échanges entre les auditeurs énergétiques et les fournisseurs d'équipements, de solutions et de services d'efficacité énergétique se font aux bénéfices des deux parties : les auditeurs connaissent les dernières technologies existantes pour conseiller au mieux leurs clients tout en conservant leur indépendance, les industries présentant les performances de leurs solutions à des prescripteurs potentiels et de manière neutre.

Il est ainsi proposé d'engager une réflexion entre les organisations professionnelles concernées afin d'assurer un rapprochement entre ces deux filières, dont plusieurs formes pourront être étudiées :

- Création de formations spécifiques à l'aide des organismes de formation et des outils de soutien de l'Etat (tel que l'appel à projet permanent du PIA « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » opéré par la Caisse des Dépôts) ;
- Création de séance d'information et d'échanges ;
- Définition de nouveaux critères d'exigence relatifs à l'actualisation des connaissances des technologies existantes dans l'objectif de créer des certifications permettant de différencier les bureaux d'étude certifiés.

Les indicateurs de suivi seront :

- Création du groupe de travail
- Lancement du rapprochement entre les filières selon l'une des formes décrites ci-dessus.

Action 4.2	Pilotes	Autres entités concernées	Calendrier
Diffuser les bonnes pratiques et compétences liées à la gestion de l'énergie au sein des entreprises	MEIN/DGE , ADEME, MEDDE/CGDD	Organisations professionnelles, CCI, Régions, pôles de compétitivité	Lancement des travaux en 2015

De nombreuses initiatives visent à permettre la diffusion des compétences en énergie auprès des entreprises, qu'elles soient internes ou externes. C'est notamment le cas de l'ADEME, d'AGE-FOS-PME et de l'UIC qui ont construit une fiche fonction « Référent énergie » qui détaille les compétences nécessaires pour coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique de l'entreprise. Cette fiche a pour objectif d'aider les PME à se doter des bonnes compétences et à bâtir des formations correspondant à leurs besoins qui seront ensuite diffusées via les OPCA.

C'est également le cas du plan de la Nouvelle France Industrielle « Usine du Futur » qui prévoit de constituer, au profit des Régions, des réseaux d'experts en mesure de réaliser des diagnostics relatifs aux outils et procédés de production des entreprises, dont les aspects énergétiques sont l'une des composantes essentielles.

Des initiatives locales existent, par exemple portées par les Chambres de Commerce et d'Industrie. Cette action vise ainsi à poursuivre ces initiatives tout en assurant une cohérence entre elles.

Les indicateurs de suivi seront :

- Participation de l'ADEME et de la filière à l'instance du plan « Usine du Futur » en charge de créer le réseau d'experts
- Diffusion de la fiche Référent énergie auprès des organisations professionnelles
- Retour d'expérience sur la formation « Référent énergie » et diffusion/généralisation
- Constitution des réseaux d'experts pour les diagnostics relatifs aux outils et procédés de production des entreprises.



ANNEXE

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CSF ÉCO-INDUSTRIES

Le Comité de pilotage

Président du groupe de Travail : Antoine de Fleurieu, Délégué Général du Gimélec

Pilotes de sous-groupe :

- Nicole Mermilliod (ANCRE), assistée de Laurent Forti (IFPEN)
- Pierre Antoine Grislain, ITE Paris Saclay Efficacité Energétique
- Thierry Copie, Socomec
- Rodolphe de Beaufort, Alstom Grid
- Fabrice Alves, Schneider Electric France

Secrétaires :

- Stéphane Coquelin, Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- Philippe Biron, Direction Générale de l'Energie et du Climat, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- Nicolas d'Arco, Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Membres du groupe de travail contributeurs aux travaux d'élaboration du contrat

ORGANISMES SPÉCIALISÉS DANS LA RECHERCHE ET L'ANIMATION COLLECTIVE

AFNOR	CROZET	Marie-Emmanuelle
AFNOR	TROCHU	Florent
ANCRE/CSTB	CHARRUE	Hervé
CEA LIST	DESBATS	Philippe
CETIAT	BRANDON	Bernard
CETIAT	DEBRAD	Christophe
CLER	VORMUS	Joël
ITE IDEEL	FLOTTES	Eglantine
NOBATEK/INEF4	TORTOS	Jacques
Pôle de compétitivité Tenerrdis	CATEURA	Olivier
Pôle de compétitivité DERBI	POLIT	Monique
Pôle de compétitivité Fibres-Energivie	SADORGE	Jean-Luc

ORGANISMES ET ENTREPRISES REPRÉSENTATIFS DE LA FILIÈRE ET DE LEURS SALARIÉS

ABB France	CAILLOL	Georges
ABB France	MEUNIER	Sébastien
Air Liquide	KONTOPOULOS	Athanasio
Air Liquide	HELLER	Claude
AKOL Energies	KRAIF	Laurent
ALSTOM GRID	THEOPHILE	Davy
ARC Informatique	BAUCHART	Alain
ATEE club stockage	CANAL	Patrick
CDC Climat	ALLEGRE	Hervé
CFE-CGC	LOUIS	Georges

DALKIA
Effinergie
Energiency
France Energie Nouvelle/ENERTIME
ERDF
FEDENE
FEDENE
FEDENE
FFB
FFIE
FNCCR
FNCCR
GDF
GDF SUEZ
GIMELEC
GIMELEC
GIMELEC
GIMELEC
GRDF
GRDF
GRDF
GRT Gaz
GRT Gaz
HSBC
IFPEB
IGNES
PROFLUID
RTE
SAINT GOBAIN
SAMSE
SEM Energie Posit'IF
SERCE
SIEMENS
SIEMENS
SOCOMEK
SPIE Sud-Est (groupe SPIE S.A)
SYMOP
Syntec Ingénierie
Union sociale pour l'habitat
Untec
WIT

LEFORT
DERVYN
LEGRAND
DAVID
DELANDRE
HOCHAR
LANNEREE
PURDUE
HANNEDOUCHE
CAPDEVILLE
SALEBERRY
GELLE
JEANDEL
GITTON
SIEGFRIED
BRIARD
ASSAF
VERITE
ROCQUE
DROZDOWSKI
MAZZENGA
SEURRET
LEMELLETTIER
GRIDEL
BOREL
LAVIGNE
CHALET
BENA
CHARBONNIER
THFOIN
GAILLOT
CINTRAT
MASZTALERZ
DETAVERNIER
ROCCHIA
COUTANT
TOUNROUX
HUEBER
ABACHI
MIT
GASTAUD

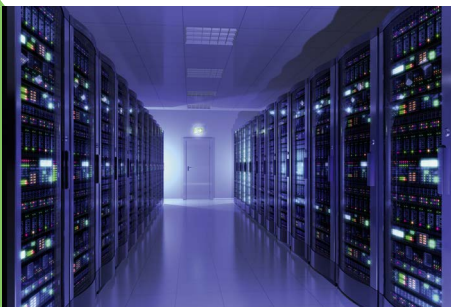
Jacques
Yann
Arnaud
Gilles
Marc
Antoine
Bruno
Julie
Bertrand
Vincent
Jean-Luc
Alexis
Alexandre
Joelle
Laurent
Antonin
Nadi
Hugues
Thierry
Roch
Anthony
Bertrand
Sébastien
Edouard
Cédric
Benôit
Julien
Michel
Sylvie
Jerôme
Jean-Claude
Alexis
Vincent
Kurt
Gilles
Thierry
Jean
Valentin
Farid
Pierre
Fabienne

ADMINISTRATION ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

ADEME
ADEME
CGDD
MEDDE/CGDD
MEDDE/CGDD
MEDDE/CGDD
MEDDE/SOeS
MEDDE/DGEC
MEDDE/DGEC
MEDDE-METLR-DHUP
MEDDE-METLR-DHUP
MEIN/DGE
MEIN/DGE
MEIN/Médiation Interentreprises
MEIN-MFCP/DGCCRF
MENESR/DGRI
MENESR/DGRI
Plan Urbanisme Construction Architecture

PADILLA
MARCHAL
TRILLAT
TESSIER
DUMAREIX
LAVILLE
MEILHAC
CADIOU
CORCOS
AURIAT
MORETTI
LEJARD
VETIER
LAFONT
BRUDIEU
RAVEL
DUVAL
MENARD

Sylvie
David
Dominique
Nathalie
Yann
Dorinne
Christophe
Laurent
Sabine
Fabien
Florian
Marie-Catherine
Pierrick
Arnaud
Léonard
Frédéric
Patrick-Paul
François



Réalisation : bureau de la communication / DGE - mars 2015

Crédits photos : Siemens AG Pressebilder/Presspictures, Bosch Rexroth, Scanrail Fotolia, Losevsky Pavel, Gimelec, Lamax Fotolia.

